

Tarifs – Autobus

En vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 (Indexation au 1^{er} avril de chaque année)

	Tarif		
Type de demande	Étude	Publication	Total
- Demande de permis régulier 5 ans ou spécial	115 \$	160 \$	275 \$ par permis
- Modification de permis (sauf location d'autobus)			
- Demande de transfert total ou transfert partiel de permis (sauf location d'autobus)			
- Suppression totale permanente ou temporaire de services (urbain et interurbain)			
- Suppression partielle permanente ou temporaire de services			
- Modification d'horaire ou de fréquence en continuation du refus de leur dépôt			
- Modification de tarifs en continuation du refus de leur dépôt (sauf location d'autobus)			
- Remise en vigueur d'un permis			
- Demande de permis temporaire, d'une durée inférieure à 60 jours ou de location d'autobus	115 \$		115 \$ par permis
- Renouvellement de permis			
- Dépôt de taux et tarifs			
- Demande de révocation d'un permis			
- Observation pour s'opposer ou appuyer une demande			
- Maintien de permis suite à l'acquisition d'intérêts ou à une fusion (sauf location d'autobus)	115\$	160 \$	275 \$
- Demande interlocutoire ou incidente (permission de révision d'une décision, demande d'être relevé du défaut, etc.)	59,75 \$		59,75 \$
- Demande de retrait de plaque	115\$		115 \$
 Dépôt d'une modification d'horaire ou de fréquence Suppression totale permanente ou temporaire de services (abonnement, aéroportuaire, location, nolisé, scolaire, touristique) 	Sans frais		

Modes de paiement

Le montant total est payable par les modes de paiement suivants :

- carte de crédit (VISA, MasterCard ou American Express)
- chèque personnel ou mandat poste (à l'ordre du ministre des Finances)
- carte de débit ou argent comptant (au comptoir seulement)
- carte de crédit prépayée et active
- Visa Débit / Mastercard Débit (En ligne seulement)

Seules les devises canadiennes sont acceptées.